

CFC d'assistant socio-éducatif – assistante socio-éducative

II Rôle de l'assistant socio-éducatif. - assistante socio-éducative et changements pour l'institution

A) Définition et profil de la profession d'assistante socio-éducative/ assistant socio-éducatif – CFC ASE

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale assistante socio-éducative/ assistant socio-éducatif

Profil de la profession :

Les assistants socio-éducatifs se distinguent par les activités suivantes :

- a) Ils **encadrent** des personnes de tout âge présentant ou non un handicap physique, mental, psychique ou social, dans leur vie quotidienne et pendant leurs loisirs.
- b) Ils les **guident, les aident et les encouragent** en fonction de leurs besoins individuels et de la période de vie qu'elles traversent à développer ou à conserver leur autonomie.
- c) Ils travaillent avec **des particuliers ou des groupes** et exercent leur activité professionnelle dans des institutions pour enfants, pour jeunes en âge scolaire, pour personnes handicapées et pour personnes âgées.
- d) Ils accomplissent **leur travail de façon autonome** dans le cadre des compétences qu'ils ont acquises

Séances d'information - janvier / février 2006

CFC d'assistant socio-éducatif – assistante socio-éducative

B) Champs de travail des assistants socio-éducatifs

Trois champs de l'action sociale :

- Les personnes âgées
- Les personnes handicapées mineures et majeures
- Les enfants en âge préscolaire et scolaire

Les institutions vaudoises concernées:

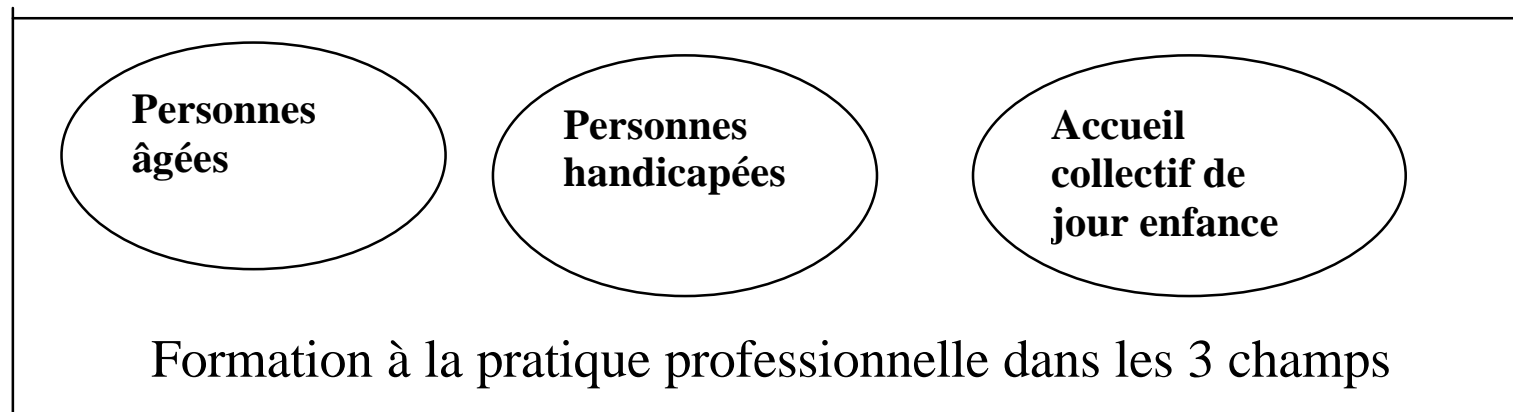
- Les établissements médico-sociaux (EMS)
- Les institutions socio-éducatives
- Les lieux d'accueil collectif de jour de l'enfance (0-12 ans)

Séances d'information - janvier / février 2006

CFC d'assistant socio-éducatif – assistante socio-éducative

C) Formation professionnelle du CFC ASE :

1. Variante généraliste



Séances d'information - janvier / février 2006

CFC d'assistant socio-éducatif – assistante socio-éducative

2. Variante spécialisée

Personnes âgées - Institution Les Bleuets

Formation à la pratique professionnelle dans **1** champ et dans **1** institution

OU

**Personnes
âgées Les
Bleuets**

**Personnes
âgées Les
Iris**

**Personnes
âgées Les
Roses**

Formation à la pratique professionnelle dans **1** champ et dans **plusieurs** institutions

Séances d'information - janvier / février 2006

CFC d'assistant socio-éducatif – assistante socio-éducative

D) Formation professionnelle du CFC ASE dans le canton de Vaud

Le CFC ASE dans le canton de Vaud, par la formation duale ou en école sera

**Un CFC généraliste comprenant l'une des trois orientations
(Personnes âgées, Personnes handicapées, Enfance)**

Le CFC généraliste signifie qu'au cours de l'apprentissage, l'apprenti s'est formé au sein d'institutions actives dans les 3 champs, mais que l'un de ces champs a été prépondérant, à savoir celui dans lequel il a signé son contrat d'apprentissage et qu'il a effectué des stages dans les deux autres champs.

L'orientation mentionnée sur le CFC sera celle du contrat d'apprentissage.

Séances d'information - janvier / février 2006

CFC d'assistant socio-éducatif – assistante socio-éducative

E) Changements pour les institutions

- **L'accueil d'apprentis assistants socio-éducatifs ou d'assistants socio-éducatifs certifiés ne modifie pas les missions des institutions.**
- **L'accueil d'apprentis assistants socio-éducatifs**
 - ❖ Modalités habituelles d'accueil d'apprenti-e-s
 - ❖ Définition d'une progressivité dans le type de contacts avec les usagers.
 - ❖ Nécessité d'analyse de pratiques avec le/ la formateur en entreprise.
- **L'accueil d'assistants socio-éducatifs certifiés.**
 - ❖ Par la nouveauté de cette profession, nécessité d'une réflexion et de modifications quant à l'organisation du travail au sein des équipes.

Séances d'information - janvier / février 2006